

Strasbourg, le 28 avril 2017

Aux représentants légaux

Des élèves de Seconde et Première

25 place de Bordeaux  
CS 40017  
67082 STRASBOURG Cedex

☎ : 03 88 14 31 00  
☎ : 03 88 36 51 04  
ce.0670080Y@ac-strasbourg.fr

## **Objet : Bourses nationales d'études du second degré – campagne 2017/2018**

**UNIQUEMENT les élèves qui ne sont pas boursiers cette année scolaire (2016/2017)  
SONT CONCERNES par cette campagne,**

- 1) Fiche d'auto évaluation (au verso). Ce document vous permettra de calculer si vous pouvez obtenir une bourse et éviter ainsi de constituer inutilement un dossier.

**Nouveau**: le ministère a créé deux simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré (1 pour les collèges et 1 pour les lycées).

L'adresse pour les lycées est la suivante : <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

- 2) **Seulement si vous êtes concerné**, vous pouvez dans ce cas retirer un dossier toujours auprès de Mme TRINITE – Secrétariat Bureau n° 3 et Mme VALLE - Secrétariat Bureau n° 7

- 3) **Pièces à fournir** :

- copie **lisible** de l'avis d'imposition 2016 (revenus de l'année 2015)
- attestation récente de prestations de la CAF indiquant les personnes à charge du foyer.

**Important**: il est exceptionnellement possible de prendre en compte les revenus de l'année 2016 ou 2017 (s'ils sont inférieurs à ceux de 2015) à la double condition suivante :

- a) Modification substantielle de la situation familiale ressources (dans ce cas, prévoir aussi les justificatifs de changement de situation familiale : jugement divorce, décès, attestation de séparation, rupture familiale)
- b) Cette modification substantielle de la situation familiale doit entraîner une baisse des ressources (en plus de l'avis d'imposition 2016 sur revenus 2015, prévoir tous justificatifs (fiches de payes...) prouvant la chute des revenus.

- 4) **Date limite de dépôt du dossier au secrétariat – bureau n°3 / 7 : MARDI 20 JUIN 2017**

### **NE SONT PAS CONCERNES par cette campagne**

- Pour les élèves déjà boursiers : la reconduction se fait automatiquement jusqu'à la classe de terminale.
- Pour les boursiers provisoires : ils rentrent désormais dans la **campagne de vérification de ressources qui aura lieu à la rentrée prochaine**.
- Les élèves déjà boursiers ayant vu leur situation familiale ou financière se dégrader au cours de cette année : ils devront déposer un **dossier de vérification de ressources à la rentrée prochaine**.
- Les élèves déjà boursiers qui prévoient de changer de cursus : ils devront présenter un **dossier de vérification de ressources à la rentrée prochaine**

Le Proviseur,

Sylvain LETHEUX

**Merci de compléter l'attestation ci-jointe et la remettre au professeur principal pour le LUNDI 22 MAI 2017**

# INFORMATION DES FAMILLES

## ATTESTATION

A **remplir** obligatoirement par la famille  
et à **remettre dans tous les cas au professeur principal** pour le

**LUNDI 22 MAI 2017**

Je, soussigné(e), ..... père, mère, tuteur (1)  
de l'élève ..... en classe de .....

**atteste avoir reçu l'information concernant les Bourse Nationales d'études du Second degré  
campagne 2017/2018.**

Mon fils, ma fille (1) **retirera un dossier au Secrétariat (Bât. A Bureau n°3 ou Bureau n°7 – Mme  
TRINITE – Mme VALLE)**

OUI

NON

1) Rayer la mention inutile

**RAPPEL : LES ÉLÈVES DÉJÀ BOURSIERS ET LES BOURSIERS PROVISOIRES  
N'ONT PAS DE DOSSIER À RETIRER**

A ..... le .....